

PROCÈS-VERBAL

2^e réunion

Le mercredi 6 octobre 2010

Salle L'Ombre d'Orford (local B5-3002) du pavillon Multifonctionnel

La réunion s'ouvre sous la présidence de la rectrice, la P^{re} Luce Samoisette, la P^{re} Jocelyne Faucher agissant à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

P ^{re} Lynda Bellalite	Doyenne, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^r Jean-Pierre Brunelle	Doyen, Faculté d'éducation physique et sportive
P ^r Ryszard Brzezinski	Professeur, Faculté des sciences
P ^r Martin Buteau	Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante
P ^r Enrique Correa Molina	Professeur, Faculté d'éducation
P ^{re} Colette Deaudelin	Doyenne, Faculté d'éducation
P ^{re} Jocelyne Faucher	Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales
P ^r Serge Jandl	Doyen, Faculté des sciences
P ^r Gérard Lachiver	Doyen, Faculté de génie
P ^{re} Lucie Laflamme	Vice-rectrice aux études
M. Mario Lambert	Chargé de cours, Faculté des sciences
M. Étienne Larivière	Étudiant au 1 ^{er} cycle, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^r André Marquis	Professeur, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^r Daniel Proulx	Doyen, Faculté de droit
P ^r Jean Roy	Professeur, Faculté d'administration
P ^{re} Luce Samoisette	Rectrice
P ^{re} Francine Turmel	Doyenne, Faculté d'administration
P ^{re} Nathalie Vézina	Professeure, Faculté de droit
P ^r Alain Webster	Vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales

La P^{re} Cécile Trochet de la Faculté de médecine et des sciences de la santé arrive au cours des échanges relatifs au point 4 de l'ordre du jour (CU-2010-10-06-04).

Les membres suivants se sont excusés :

P ^r Jacques Beauvais	Vice-recteur à la recherche
P ^{re} Linda Bell	Professeure, Faculté de médecine et des sciences de la santé
P ^r Alain Berry	Professeur, Faculté de génie
M ^{me} Julie Bonneau	Chargée de cours à forfait, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^{re} Lyne Bouchard	Vice-rectrice au Campus de Longueuil et vice-rectrice aux technologies de l'information
P ^r Pierre Cossette	Doyen, Faculté de médecine et des sciences de la santé
P ^r Marc Frappier	Professeur, Faculté des sciences
P ^r Abdelkrim Hasni	Professeur, Faculté d'éducation
M ^{me} Josée Maffett	Professionnelle, Service de la recherche et de la création
M. Chabi O. Hubert Mongadji	Étudiant aux cycles supérieurs, Faculté des lettres et sciences humaines

P ^r Pierre Noël	Doyen, Faculté de théologie et d'études religieuses
M ^{me} Carol-Ann Pichette	Étudiante au 1 ^{er} cycle
P ^{re} Joanne Roch	Vice-rectrice à l'administration
P ^r Luc Savard	Professeur, Faculté d'administration
P ^{re} Michèle Vatz-Laaroussi	Professeure, Faculté des lettres et sciences humaines

La personne suivante est invitée :

M^{me} France Myette Registraire, Bureau de la registraire

P^{rs} Alain Webster et Enrique Correa Molina quittent au cours des échanges relatifs au point 18.6.1 de l'ordre du jour (CU-2010-10-06-27).

CU-2010-10-06-01
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire adopte l'ordre du jour, tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal.

CU-2010-10-06-02
Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2010

Sur proposition régulière et à l'unanimité, les membres présents à la réunion du 8 juin 2010 adoptent le procès-verbal de cette réunion, tel qu'il a été transmis aux membres.

CU-2010-10-06-03
Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2010

Les membres n'apportent aucun suivi relatif au procès-verbal de la réunion du conseil universitaire du 8 juin 2010.

COMMUNICATION DE LA RECTRICE

CU-2010-10-06-04
Communication de la rectrice

La rectrice échange avec les membres du conseil universitaire sur les sujets suivants :

- collation des grades – succès de l'événement;
- 3^e Rencontres scientifiques universitaires Montpellier-Sherbrooke;
- planification stratégique 2010-2015 – lancement.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

CU-2010-10-06-05
Règlement des études (Règlement 2575-009) – modification – approbation

P^{re} Nathalie Vézina, présidente du comité de discipline de l'Université, répond aux questions des membres et se retire pour la prise de décision.

Certains membres manifestent leur inconfort en regard de cette proposition de modification et un membre demande le vote.

Sur proposition régulière et à la majorité des voix, le conseil universitaire :

- approuve la modification à l'article 8.4.3 du *Règlement des études* (Règlement 2575-009), telle qu'elle apparaît en annexe;
- autorise les personnes responsables des dossiers disciplinaires à appliquer l'article 8.4.3 modifié rétroactivement au 31 janvier 2010 à l'égard des plaintes qui n'ont pas été traitées par le comité de discipline.

CU-2010-10-06-06

Politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains (Politique 2500-710) – modification – approbation

Au dernier paragraphe de l'article 4.2.1.2 de la page 14 de la *Politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Politique 2500-710), un membre propose d'ajouter après les mots « sans préavis » les mots « pour des motifs sérieux ».

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire approuve la *Politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Politique 2500-710), telle qu'elle est présentée en annexe, en y incluant la modification suggérée.

CONSEIL DES ÉTUDES

Créations et fermetures de programmes

CU-2010-10-06-07

Microprogramme de 2^e cycle en nanotechnologies et micro-nanosystèmes (MN²) – diplôme de 2^e cycle en nanotechnologies et micro-nanosystèmes (MN²) – création de programmes – approbation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve la création du microprogramme de 2^e cycle en nanotechnologies et micro-nanosystèmes (MN²) et du diplôme de 2^e cycle en nanotechnologies et micro-nanosystèmes (MN²) de la Faculté de génie, et, à cet effet, adopte les fiches signalétiques en annexe;
- autorise la mise en œuvre des programmes à compter du trimestre d'automne 2010.

CU-2010-10-06-08

Microprogramme de 1^{er} cycle de formation juridique I – microprogramme de 1^{er} cycle de formation juridique II – microprogramme de 2^e cycle de formation juridique I – microprogramme de 2^e cycle de formation juridique II – création de programmes – approbation

Le conseil universitaire enlève les mots « et Longueuil » sous la rubrique « Lieux de formation et trimestres d'admission » dans les fiches signalétiques du microprogramme de 1^{er} cycle de formation juridique I et du microprogramme de 1^{er} cycle de formation juridique II.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve la création du microprogramme de 1^{er} cycle de formation juridique I, du microprogramme de 1^{er} cycle de formation juridique II, du microprogramme de 2^e cycle de formation juridique I et du microprogramme de 2^e cycle de formation juridique II de la Faculté de droit, et, à cet effet, adopte les fiches signalétiques en annexe, en y incluant la modification suggérée;
- autorise la mise en œuvre des programmes à compter du trimestre d'automne 2010.

CU-2010-10-06-09

Microprogramme de 1^{er} cycle en éducation – certificat en éducation – microprogramme de 2^e cycle en éducation – diplôme de 2^e cycle en éducation – création de programmes – approbation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve la création du microprogramme de 1^{er} cycle en éducation, du certificat en éducation, du microprogramme de 2^e cycle en éducation et du diplôme de 2^e cycle en éducation de la Faculté d'éducation, et, à cet effet, adopte les fiches signalétiques en annexe;
- autorise la mise en œuvre des programmes à compter du trimestre d'automne 2010.

CU-2010-10-06-10

Doctorat en philosophie pratique – création de programme – approbation

Le conseil universitaire procède aux modifications suivantes dans la fiche signalétique :

- dans les compétences acquises, et plus particulièrement, celles acquises en recherche et en communication, remplacer les mots « aura appris à » par « saura »;
- dans les compétences professionnelles acquises :
 - remplacer les mots « aura appris à » par « saura »;
 - enlever le mot « facultaire ».

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve la création du programme de doctorat en philosophie pratique de la Faculté des lettres et sciences humaines et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant les modifications suggérées;
- autorise la mise en œuvre du programme à compter du trimestre d'automne 2010.

Orientations et développements en matière de formation

CU-2010-10-06-11

Baccalauréat en biologie – baccalauréat en biotechnologie – baccalauréat en écologie – baccalauréat en microbiologie – évaluation périodique de programmes – plan de réalisation des recommandations – approbation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en biologie, de baccalauréat en biotechnologie, de baccalauréat en écologie et de baccalauréat en microbiologie de la Faculté des sciences, tel qu'il est présenté en annexe;
- mandate le comité de direction de l'Université pour adapter le plan de réalisation des recommandations en tenant compte notamment des ressources disponibles;
- confie à la Faculté des sciences la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

VICE-RECTORAT AUX RELATIONS INTERNATIONALES

CU-2010-10-06-12

Université de Rouen (France) – accord cadre de coopération internationale – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord cadre de coopération internationale entre l'Université de Rouen (France) et l'Université de Sherbrooke (Faculté d'éducation, Faculté d'éducation physique et sportive et

Faculté de médecine et des sciences de la santé);

- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de l'accord, incluant une modification qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-13

Université de Bamako (Mali) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Université de Bamako (Mali) et l'Université de Sherbrooke (Faculté de médecine et des sciences de la santé);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de l'accord, incluant une modification qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-14

Universidad Nacional Agraria La Molina (UNALM) (Pérou) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Un membre soulève la présence de coquilles de traduction dans la version espagnole de l'accord de coopération scientifique et technologique.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Universidad Nacional Agraria La Molina (UNALM) (Pérou) et l'Université de Sherbrooke (Faculté des lettres et sciences humaines), en y incluant les modifications appropriées à la version espagnole dudit accord;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de l'accord, incluant une modification qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-15

École supérieure de chimie physique électronique de Lyon (France) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'École supérieure de chimie physique électronique de Lyon (France) et l'Université de Sherbrooke (Faculté de génie);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de l'accord, incluant une modification qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-16

Université de Nantes (France) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

La vice-rectrice aux relations internationales avise le conseil universitaire que la Faculté des lettres et sciences humaines souhaite être associée à cet accord de coopération scientifique et technologique, précisément pour le domaine d'études en philosophie. Un courriel de la doyenne de cette faculté à la vice-rectrice sera donc intégré au document présenté en annexe.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire ajoute à la recommandation le nom de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Université de Nantes (France) et l'Université de Sherbrooke (Faculté d'éducation physique et sportive et Faculté des lettres et sciences humaines);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de l'accord, incluant une modification qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-17

Université de Yaoundé I (Cameroun) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Université de Yaoundé I (Cameroun) et l'Université de Sherbrooke (Faculté de médecine et des sciences de la santé);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de l'accord qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-18

Université du Caire (Égypte) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Le conseil universitaire demande à la vice-rectrice aux relations internationales de faire une vérification quant à la présence d'une disposition dans toutes les ententes internationales liant l'Université à des pays de culture différente et visant à protéger l'Université ainsi que les personnes concernées par ces documents à l'égard des droits des hommes et des femmes.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Université du Caire (Égypte) et l'Université de Sherbrooke (Faculté de médecine et des sciences de la santé);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de l'accord qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-19

Universitat Rovira i Virgili (Espagne) – convention générale d'échange et de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve la convention générale d'échange et de coopération scientifique et technologique entre l'Universitat Rovira i Virgili et l'Université de Sherbrooke (Faculté de génie);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ladite convention, telle qu'elle apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver postérieurement toute modification mineure au texte de la convention qui n'aurait pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-20

Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie) et l'Université de Sherbrooke (Faculté des lettres et sciences humaines);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à approuver, avant la signature de l'accord, toute modification mineure au texte de l'accord qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature de l'accord, des ajouts ou des modifications à cet accord, qui n'auraient pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-21

Université de Gdańsk (Pologne) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Université de Gdańsk (Pologne) et l'Université de Sherbrooke (Faculté de médecine et des sciences de la santé);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à approuver, avant la signature de l'accord, toute modification mineure à cet accord, qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature de l'accord, des ajouts ou des modifications à cet accord, qui n'auraient pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-22

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (France) – accord-cadre de coopération – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord-cadre de coopération entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (France) et l'Université de Sherbrooke (Faculté des lettres et sciences humaines);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord-cadre de coopération, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à approuver, avant la signature de l'accord-cadre, toute modification mineure à cet accord-cadre, qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature de l'accord-cadre, des ajouts ou des modifications à cet accord-cadre, qui n'auraient pas d'incidence financière significative;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver les ententes individuelles ou spécifiques découlant de cet accord-cadre.

CU-2010-10-06-23

Université du Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Université du Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et l'Université de Sherbrooke (Faculté d'éducation);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à approuver, avant la signature de l'accord, toute modification mineure à cet accord, qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature de l'accord, des ajouts ou des modifications à cet accord, qui n'auraient pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-24

Université Catholique de Louvain (Belgique) – accord de coopération scientifique et technologique – approbation – autorisation de signature

La vice-rectrice aux relations internationales avise le conseil universitaire que la Faculté d'éducation physique et sportive souhaite être associée à cet accord de coopération scientifique et technologique. Un courriel du doyen de cette faculté à la vice-rectrice sera donc intégré au document présenté en annexe.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire ajoute à la recommandation le nom de la Faculté d'éducation physique et sportive.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Université Catholique de Louvain (Belgique) et l'Université de Sherbrooke (facultés d'éducation, d'éducation physique et sportive, de génie, de médecine et des sciences de la santé et des sciences);

- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit accord, tel qu'il apparaît en annexe, ainsi que tout document en découlant;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à approuver, avant la signature de l'accord, toute modification mineure à cet accord, qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature de l'accord, des ajouts ou des modifications à cet accord, qui n'auraient pas d'incidence financière significative.

CU-2010-10-06-25

Université de Franche-Comté (France) – protocole d'entente-cadre et annexe 1 (entente entre le laboratoire de sémio-linguistique, didactique, informatique (LASELDI) de l'Université de Franche-Comté et le centre d'analyse et de traitement informatique du Français québécois (CATIFQ) de l'Université de Sherbrooke) – approbation – autorisation de signature

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire :

- approuve le protocole d'entente-cadre et l'annexe 1 (entente entre le laboratoire de sémio-linguistique, didactique, informatique (LASELDI) de l'Université de Franche-Comté et le centre d'analyse et de traitement informatique du Français québécois (CATIFQ) de l'Université de Sherbrooke) entre l'Université de Franche-Comté (France) et l'Université de Sherbrooke (Faculté des lettres et sciences humaines);
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ledit protocole, tel qu'il apparaît à l'annexe 1, ainsi que tout document en découlant;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à signer, pour et au nom de l'Université, ladite annexe 1 (entente entre le laboratoire de sémio-linguistique, didactique, informatique (LASELDI) de l'Université de Franche-Comté et le centre d'analyse et de traitement informatique du Français québécois (CATIFQ) de l'Université de Sherbrooke) au protocole, telle qu'elle apparaît à l'annexe 2, ainsi que tout document en découlant;
- autorise la rectrice ou la vice-rectrice aux relations internationales à approuver, avant la signature des documents, toute modification mineure à ces documents, qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver, après la signature des documents, des ajouts ou des modifications à ces documents, qui n'auraient pas d'incidence financière significative.

RAPPORTS ET INFORMATION

Vice-rectorat aux relations internationales

CU-2010-10-06-26

Ententes internationales majeures et courantes – définitions – avis

La vice-rectrice aux relations internationales demande l'avis au conseil universitaire sur un projet de définitions d'ententes internationales majeures et courantes en vue de l'élaboration d'un règlement sur l'approbation et le renouvellement des ententes internationales. En complément des *Statuts de l'Université de Sherbrooke* en vigueur depuis le 1^{er} juin 2009, ce règlement balisera les dossiers à être approuvés par le comité de direction de l'Université, par le conseil universitaire et par le conseil d'administration. Des consultations sont également prévues au conseil de la recherche et au conseil des études, le cas échéant, selon les dossiers.

Les membres échangent sur les informations soumises. Des membres demandent des précisions sur la terminologie des documents existants, tels que contrat-type, contrat, entente-cadre, entente, lettre d'intention, etc. Des membres suggèrent que l'approbation d'une entente-type soit confiée au conseil universitaire et que l'approbation des ententes qui en découlent relève du comité de direction de l'Université. D'autres membres s'interrogent sur la pertinence de soumettre certaines ententes à une instance décisionnelle, notamment lorsqu'une seule ressource professorale est concernée par une collaboration. Les membres précisent toutefois que les ententes qui requièrent des ressources humaines et financières considérables, qui comportent des éléments de risque ou qui influent sur le positionnement stratégique de l'Université devront être approuvées par le conseil d'administration.

De façon préalable, des membres demandent une révision du processus d'approbation des contrats incluant la sollicitation des professeures et professeurs par l'ARIUS, sans implication suffisante des directions facultaires.

La vice-rectrice aux relations internationales prend bonne note des commentaires et suggestions et présentera éventuellement au conseil universitaire un projet de règlement, pour discussion (document en annexe).

Secrétariat général

CU-2010-10-06-27

Modalités d'envoi des documents au conseil universitaire

Dans la cadre de la *Politique de développement durable* (Politique 2500-017), et pour uniformiser l'envoi des documents avec le conseil de la recherche et le conseil des études, la secrétaire générale informe le conseil universitaire qu'il n'y aura plus d'envoi papier des documents de réunion. Les membres pourront donc accéder au site d'hébergement pour consulter ou télécharger les documents. En conséquence, les infrastructures permettant l'utilisation d'ordinateurs portables en séance seront mises en œuvre pour la prochaine réunion du conseil universitaire.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CU-2010-10-06-28

Date de la prochaine réunion


Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2010-2011, le conseil universitaire fixe la prochaine réunion ordinaire au mercredi 24 novembre 2010, à la salle L'Ombre d'Orford (B5-3002) du pavillon Multifonctionnel à compter de 13 h 30, sous réserve de modification par la présidente si les circonstances l'exigent.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CU-2010-10-06-29
Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 24 novembre 2010.



P^r Martin Buteau, président



P^{re} Jocelyne Faucher, secrétaire